

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/2024/0472/119 ces. du 28 janvier 2025 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société CREOS LUXEMBOURG SA a été autorisée relative à la cessation d'activités d'un atelier mécanique, d'une cabine de peinture, d'une aire de lavage et du dépôt de substances et mélanges classés à Mersch, 77, rue d'Arlon, sous le numéro cadastral 990/4822.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 13 février 2025

le secrétaire,

le bourgmestre,



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU

